

<p>REÇU EN PREFECTURE le 20/12/2022 Application agréée E-legalite.com 99_DE-003-210300984-20221215-2022_06_06</p>	<p>Département de ALLIER</p>	<p>L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le huit décembre deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.</p>
	<p>Arrondissement de MONTLUÇON</p>	<p>Présents : MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, BIERJON Stéphane, NOUAÏLE Didier, DA SILVA Jonathan, COUTURIER Cyril, DESNOUX Patrice, DULIN Denis, GUILLON François, LOPES Pascal, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques Mmes BESSON Valérie, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, MAJER Lynda, MANSAT Lucette, MONCELON Claire, BABUT Fatima Excusés : M. BARRADO Alain qui donne pouvoir à M. SANVOISIN Christian Mme CHARRET Audrey qui donne pouvoir à Mme BABUT Fatima Mme TYNDIUK Allyssone qui donne pouvoir à Mme CHAUVET Caroline Mme GINDRE Anne qui donne pouvoir à M. DULIN Denis M. LEROY Fabien qui donne pouvoir à Mme MAJER Lynda M. TOULOUSE Serge</p>
	<p>Commune de DESERTINES</p>	<p><i>Secrétaire : M. PRIÈRE Pascal</i></p>

DELIBERATION N° 2022-06-06

OBJET : OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES (ORE) - LA PETITE SUISSE

CONSIDÉRANT que le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de l'Allier est une association qui a pour objectif de protéger, d'assurer la pérennité et de restaurer par une gestion appropriée les sites remarquables du département de l'Allier,

CONSIDÉRANT que le site de la Petite Suisse est un complexe de landes sèches représentant un intérêt patrimonial élevé d'un point de vue paysager,

VU l'article L132-3 du Code de l'Environnement qui permet au propriétaire d'un tel site de constituer sur sa propriété des obligations réelles environnementales,

CONSIDÉRANT que le CEN de l'Allier s'est rapproché de la commune de Désertines afin de construire un partenariat de gestion durable de ce site afin de garantir une conservation de ses espaces naturels remarquables

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,;

D'APPROUVER la mise en œuvre d'une Obligation Réelle Environnementale sur le site de la Petite Suisse (parcelles cadastrées AN 29, AN 35 et AN 91), propriété de la commune,

D'APPROUVER les termes du contrat d'Obligation Réelle Environnementale avec le CEN de l'Allier,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents et actes y afférents, dont notamment le dit acte authentique et ses avenants éventuels,

Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Ch. SANVOISIN

